

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT EXTRAIT DES STATUTS

22 décembre 2022

## Documents :

Statuts approuvés par Arrêté Préfectoral du 17 octobre 2019

*Délibération DCC-2022-12/118 précisant l'intérêt communautaire de la compétence 425 – Actions sociales*

*Délibération DCC-2022-09/095 précisant l'intérêt communautaire de la compétence 421 – Voirie*

*Délibération 2018-127 précisant l'intérêt communautaire de la compétence 412 – Politique locale du commerce*

*Délibération 2017-112 précisant l'intérêt communautaire de la compétence 424 – Politique du logement et du cadre de vie*

*Délibération 2016-107 précisant l'intérêt communautaire de la compétence 423 – Équipements culturels, sportifs, d'enseignement préélémentaire et élémentaire*

## **ARTICLE 4 : COMPETENCES**

### **ARTICLE 4.1 : COMPETENCES OBLIGATOIRES**

#### **4.1.1. Aménagement de l'espace communautaire**

- ✓ Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur
- ✓ Actions d'intérêt communautaire

*La compétence Schéma de Cohérence Territorial est exercée par adhésion au Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation de l'Agglomération de Limoges*

#### **4.1.2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17**

- ✓ Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristique

*La Communauté de Communes de Noblat intervient sur 3 ZAE : Soumagne et Le Theil sur la commune de Saint-Léonard de Noblat et Les Allois sur la commune de La Geneytouse.*

- ✓ Actions d'intérêt communautaire

#### **Intérêt communautaire :**

*Développement des missions de promotion, d'animation et d'accompagnement :*

- ✓ *L'observation des dynamiques commerciales,*
- ✓ *L'appui aux réseaux locaux de commerçants et aux associations,*
- ✓ *Le recensement des locaux disponibles,*
- ✓ *L'accompagnement des porteurs de projets,*
- ✓ *La mise en valeur des produits locaux via l'Office de tourisme (accueil de groupe et l'organisation de découvertes des produits, organisation estivale de dégustations de produits locaux à destination des individuels, création et la diffusion d'un plan gourmand, soutien à la fédération des artisans et la valorisation spécifique du Massepain comme spécialité gastronomique locale, porteuse d'identité et vecteur de retombées économiques)*
- ✓ *Le développement des stratégies touristiques et commerciales.*
  
- ✓ Politique locale du commerce,
- ✓ Soutien aux activités commerciales
- ✓ Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme intercommunal

#### **4.1.3. Milieu aquatique et prévention des inondations**

- ✓ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement

*La compétence GEMAPI est exercée par adhésion au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (pour la partie Briançe) et au PETR Monts et Barrages (pour la partie Vienne)*

#### **4.1.4. Aires d'accueil des gens du voyage**

- ✓ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

#### **4.1.5. Déchets des ménages et déchets assimilés**

- ✓ Collecte et traitement

*La compétence Déchets des ménages et déchets assimilés est exercée en directe pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des encombrants et avec le SYDED pour le traitement des ordures ménagères, la collecte et le traitement des recyclables et des déchets en déchèterie.*

### **ARTICLE 4.2 : COMPETENCES OPTIONNELLES**

#### **4.2.1. Voirie**

- ✓ Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire définie par une délibération du Conseil Communautaire

*Intérêt communautaire :*

- ✓ *Tableau de classement, définissant l'Intérêt Communautaire de la compétence voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2023*

#### **4.2.2. Protection et mise en valeur de l'environnement**

#### **4.2.3. Equipements culturels, sportifs, d'enseignement préélémentaire et élémentaire**

- ✓ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

*Intérêt communautaire :*

- ✓ *Études, construction, aménagement, entretien et gestion d'une piscine sur la commune de Saint-Léonard de Noblat*
- ✓ *Études, création, aménagement, entretien et animation de bases VTT*
- ✓ *Études, création, aménagement, entretien et animation de parcours de course d'orientation*
- ✓ *Études, construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'une école de musique sur la commune de Saint-Paul et de ses annexes sur le territoire de l'intercommunalité de Noblat.*

#### **4.2.4. Politique du logement et du cadre de vie**

*Intérêt communautaire :*

- ✓ *Mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*
- ✓ *Aides à l'habitat, pour la restauration du petit patrimoine, dans le cadre de LEADER*

#### **4.2.5. Action sociale d'intérêt communautaire**

*Intérêt communautaire :*

- ✓ *Études, construction, aménagement, entretien et gestion de structure(s) : Accueils de Loisirs Sans Hébergement extrascolaires (mercredi après-midi et vacances scolaires) à destination des enfants dont l'âge permet une scolarisation en école maternelle sur la Commune de Saint-Léonard de Noblat, Multi-Accueils, Relais Assistantes Maternelles / Relais Petite Enfance et Lieux d'Accueil Enfants-Parents.*

#### **4.2.6. Assainissement**

*La compétence Assainissement est exercée en totalité par la Communauté de Communes de Noblat suite à la création d'un Service Public de l'Assainissement Non Collectif, en 2006, et d'un Service Public de l'Assainissement Collectif en 2018.*

#### **4.2.7. Maison de service au public**

- ✓ Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

### **ARTICLE 4.3 : COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES**

- ✓ Construction, aménagement, entretien et gestion de maisons de santé pluridisciplinaires

*L'étude de faisabilité et d'opportunité a été réalisée et un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage a été retenu. Aujourd'hui, le programme de ce futur équipement est en cours de rédaction avec les professionnels de santé, pour la définition des besoins, et avec la commune de Saint-Léonard de Noblat pour l'implantation du bâtiment dans un projet plus global de d'aménagement du secteur de l'ancien hôpital.*

- ✓ Établissement, exploitation et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques

*La compétence Schéma de Cohérence Territorial est exercée par adhésion au Syndicat DORSAL*

- ✓ Prise en charge de l'apprentissage scolaire de la natation des écoliers scolarisés dans les écoles du territoire de Noblat : transports des élèves et apprentissage scolaire de la natation
- ✓ Contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne à la place des communes
- ✓ Participation financière à l'Association Cantonale d'Action en Faveur des Personnes Agées du canton de Saint Léonard de Noblat
- ✓ Participation financière au Relais Info Services
- ✓ Soutien financier à des associations qui organisent des manifestations culturelles et / ou sportives mettant en avant les actions et / ou réalisations de la Communauté de Communes de Noblat
- ✓ Informatisation du cadastre des communes
- ✓ Etudes, création, aménagement et entretien des chemins de randonnées inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée